

DÉCISION 269 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU le fonds vert inscrit dans la loi de finances 2025,

CONSIDERANT l'éligibilité à ce fonds des opérations d'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE),

DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert au taux de 50% pour l'acquisition d'un système de vélos à assistance électrique en libre-service dont le coût prévisionnel est estimé à 2 536 724,32 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250505-Decis269-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 05/05/2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz

